

**FORMATION A LA SECURITE
ELECTRIQUE POUR LE PERSONNEL
EXECUTANT DES TRAVAUX ELECTRIQUE**
Décret 88-1056 du 14 novembre 1988 et recueil UTE C 18-510

PUBLIC ET PRE- REQUIS :

- Tout électricien étant amenée à rentrer dans des locaux (poste alimentation, armoire, etc) réservés aux électriciens pour effectuer des travaux d'ordre électrique ou non-électrique,
- Aptitude médicale,
- Savoir lire, écrire, et maîtriser les quatre opérations.

OBJECTIFS :

Rendre capable les stagiaires de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C 18-510 de l'union technique de l'électricité.

PRINCIPE D'ACTION :

Prise en compte d'un groupe de personnes auquel il conviendra de faire passer un test d'évaluation en vue de donner un avis à l'employeur pour définir le contenu du titre d'habilitation en les initiant aux phénomènes SECURITE et PREVENTION des accidents du travail d'origine électrique : SENSIBILISATION et ADAPTATION dans le cadre particulier de leur besoin, ainsi qu'aux procédures définies dans le recueil UTE C 18-510.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Axées sur le vécu des personnes et leurs besoins spécifiques,
- Remise à chaque stagiaire d'un document écrit, et d'un recueil UTE,
- Mise à disposition d'une salle de réunion,
- Exposés et discussions étayés de textes illustrés, de vidéo, de transparents.

SANCTION :

Aucune, le stagiaire recevra une attestation de participation, l'intervenant fournira son avis à l'employeur sur le contenu du titre d'habilitation de la personne formée.

CONTENU

Objectif global :

Au terme de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- Mettre en œuvre les procédures déterminées dans le recueil UTE C 18-510 :
 - en fonction du domaine de tension,
 - en fonction du travail à réaliser.
- Savoir la conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées.

Thèmes et objectifs spécifiques de la formation :

1. Présentation

- Historique de la sécurité électrique,
- Textes réglementaires en vigueur,
- Recueil de prescriptions UTE.

2. Notions de base d'électricité

- Rappel des notions de tension, d'intensité,
- Effets du courant électrique sur l'individu,
- Domaine de tension,
- Travaux d'ordre non-électrique,
- Travaux d'ordre électrique,
- Contact direct et indirect.

3. La prévention des risques électriques

- Accidents d'origines électriques,
- Statistiques des accidents d'origines électriques (Source INRS),
- Causes d'accidents d'origines électriques,
- Moyens de lutte contre les accidents d'origines électriques,
- Protection contre les dangers électriques.

4. Comment travailler en sécurité

- Distances de sécurité (DMA, DLV),
- Définition zones d'environnement,
- Mise en place de ces zones d'environnement,
- Procédures de travail définies dans le recueil UTE C 18-510,
- Opérations et intervention,
- Choix du matériel portatif à main électrique,
- Procédure de consignation électrique et documents,
- Matériel de protection individuel,
- Matériel de protection collectif.

5. Habilitation du personnel

- Définition de l'habilitation électrique,
- Personnes intervenantes,
- Document du titre d'habilitation,
- Validité du titre d'habilitation,
- Symboles d'habilitation,
- Exemples de titres d'habilitations.

6. Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident

- Arrêt de l'ouvrage, installation ou équipement électrique,
- Notions de premiers secours,
- Lutte incendie sur ouvrage électrique.

7. Validation

- Tests d'évaluation :

Ils seront effectués par l'intervenant en fonction des travaux que réalise le stagiaire afin de fournir à l'employeur un avis sur le titre d'habilitation qui devra délivré.

Recyclage :

Réactualisé chaque fois que nécessaire et **au maximum tous les trois ans.**